



Procès-verbal de la séance ordinaire du **Conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Chic-Chocs tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **22 septembre 2009, à 19 h 30**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

1. OUVERTURE

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Quinze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

Guylaine Bernatchez	Claire Fortin
J. Antonio Blouin	Gilles Labrie
Andrée Bouchard	Suzanne Langlais
Gilles Chrétien	Jean-Marc Lemieux
Monique Chrétien	Jean-Pierre Pigeon
Alban Côté	Jean-François Roy
Jocelyne Côté	Ghislain Smith
Monique Coulombe	

Les commissaires-parents, madame Marie-France Minville et monsieur Joël Francoeur, sont présents.

Les commissaires, messieurs Guy Dugal, Jean-Yves Dupuis, Franckie Lévesque et Jean-François Tapp ont avisé de leur absence.

Sont aussi présents :

France Gagnon	directrice des Services éducatifs
Serge Joncas	directeur du Service de l'éducation des adultes et la formation professionnelle
Jean Letarte	directeur général
Michel Morin	secrétaire général
Marie-Josée Roy	directrice du Service des ressources humaines
Martin Savoie	directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi du procès-verbal du 25 août 2009
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009

- 4.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009
5. Période de questions (5 minutes)
6. Enjeux politiques :
 - 6.1 Nomination du président d'élection à l'élection des membres du Comité exécutif et des autres comités
 - 6.2 Nomination du secrétaire d'élection à l'élection des membres du Comité exécutif et des autres comités
 - 6.3 Nomination des scrutateurs d'élection à l'élection des membres du Comité exécutif et des autres comités
 - 6.4 Détermination du nombre de membres du Comité exécutif
 - 6.5 Détermination de la durée du mandat des membres du Comité exécutif
 - 6.6 Détermination du mode de représentation sur le territoire des membres du Comité exécutif
 - 6.7 Adoption d'un mode d'élection des membres du Comité exécutif
 - 6.8 Élection des membres du Comité exécutif
 - 6.9 Adoption d'un Comité ad hoc de travail sur la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école
 - 6.10 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.11 Comité de vérification
 - 6.12 Comité des ressources humaines
 - 6.13 Politique relative à l'appréciation du rendement du directeur général, modification
 - 6.14 Nominations des commissaires aux comités de la Commission scolaire des Chic-Chocs
 - 6.15 Motion d'appui à l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et au Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
 - 6.16 Comité d'appréciation du rendement du directeur général
7. Service des ressources humaines :
 - 7.1 Modifications au plan des effectifs du personnel de soutien :
 - 7.1.1 Ajout d'un poste régulier de secrétaire d'école à temps partiel à l'école Esdras-Minville
 - 7.1.2 Ajout d'un poste régulier de secrétaire de gestion au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
8. Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire :
 - 8.1 Contrat d'approvisionnement en mazout
 - 8.2 Programme de support à l'acquisition de matériel informatique
9. Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Modification au calendrier scolaire 2009-2010 de santé, assistance et soins infirmiers (débutants)
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidence
 - 10.2 Rapport de la direction générale
 - 10.3 Rapport de délégation, de représentation ou de participation des commissaires
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents
 - 10.5 Informations des établissements
 - 10.6 Reddition de comptes des administrateurs
 - 10.7 Reddition de comptes du Comité exécutif
11. Période de questions du public (10 minutes)
12. Autres affaires
 - 12.1 Projet d'enrichissement sports-études à l'école Gabriel-Le Courtois
13. Correspondance et dépôt de documents
14. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes)
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,
CC-0909-011 que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

4. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AOÛT 2009

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2009

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alban Côté, et résolu,

CC-0909-012 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2009 soit adopté tel que déposé.

4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2009

Le directeur général, monsieur Jean Letarte, procède au suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de question du public.

6. ENJEUX POLITIQUES

6.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION À L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES AUTRES COMITÉS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Jocelyne Côté, et résolu,

CC-0909-013 que le directeur général, monsieur Jean Letarte, agisse comme président d'élection pour l'élection des membres du Comité exécutif et des autres comités.

6.2 NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION À L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES AUTRES COMITÉS

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-0909-014 que le secrétaire général, monsieur Michel Morin, agisse comme secrétaire d'élection pour l'élection des membres du Comité exécutif et des autres comités.

6.3 NOMINATION DES SCRUTATEURS D'ÉLECTION À L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES AUTRES COMITÉS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Suzanne Langlais, et résolu,

CC-0909-015 que la directrice du Service des ressources humaines, madame Marie-Josée Roy et la directrice des Services éducatifs, madame France Gagnon agissent comme scrutatrices d'élection pour l'élection des membres du Comité exécutif et des autres comités.

6.4 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-0909-016 que le Comité exécutif soit formé de 7 commissaires ayant le droit de vote, dont le président du Conseil des commissaires. De plus, s'ajoute à cela, les deux commissaires-parents n'ayant pas le droit de vote.

6.5 DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Monique Coulombe, et résolu,

CC-0909-017 que la durée du mandat des membres du Comité exécutif de la Commission scolaire des Chic-Chocs soit de 2 ans, soit du 21 novembre 2009 au 21 novembre 2011.

6.6 DÉTERMINATION DU MODE DE REPRÉSENTATION SUR LE TERRITOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-0909-018 que le mode de répartition ci-dessous présenté pour l'élection des membres du Comité exécutif soit appliqué :

- Circonscription 1 à 8 : 3 représentants;
- Circonscription 9 à 19 : 3 représentants.

6.7 ADOPTION D'UN MODE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Monique Chrétien, et résolu,

CC-0909-019 que soit adopté le mode d'élection ci-dessous pour l'élection des membres du Comité exécutif de la Commission scolaire des Chic-Chocs et des autres comités, à savoir :

- a) Le président ou la présidente d'élection reçoit toutes les propositions de mise en candidature pour chacun des deux secteurs. Sur résolution adoptée à cet effet à la majorité des membres présents, la période de mise en candidature est close.
- b) S'il y a autant de propositions que de postes disponibles par secteur, les commissaires proposés sont élus.
- c) S'il y a plus de propositions que de postes disponibles par secteur, on procède au vote secret.
- d) Pour le Comité exécutif, les 3 commissaires de chacun des secteurs

ayant reçu le plus de votes se trouvent élus membres du Comité exécutif. Pour les autres comités, les commissaires ayant reçu le plus de votes seront élus. Le président ou la présidente de la commission scolaire donne sa voix prépondérante lorsqu'il y a égalité des voix et qu'il apparaît évident qu'un tour de votation supplémentaire ne permettrait pas de briser cette égalité.

- e) En cas de vote, il est entendu que le résultat du nombre de vote par candidat ne sera pas dévoilé et que les bulletins de votes seront détruits une fois l'élection proclamée par le président d'élection.

6.8 ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

1. Mises en candidature

1.1. Circonscriptions 1 à 8

La commissaire, madame Guylaine Bernatchez, propose la candidature monsieur Jean-Marc Lemieux, celui-ci accepte.

La commissaire, madame Monique Coulombe, propose la candidature de madame Guylaine Bernatchez, celle-ci accepte.

La commissaire, madame Claire Fortin, propose la candidature de monsieur Jean-François Roy, celui-ci accepte.

La commissaire, madame Suzanne Langlais, propose la candidature de monsieur Gilles Chrétien, celui-ci accepte.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Gilles Labrie, que la période de mise en candidature soit close.

Le président d'élection demande aux commissaires proposés (en commençant par le dernier proposé) s'ils acceptent d'être mis en candidature au poste de membres du Comité exécutif de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

Le président d'élection déclare la tenue d'un vote secret.

Après le dépouillement des votes, le président d'élection déclare élus membres du Comité exécutif de la Commission scolaire des Chic-Chocs pour les circonscriptions de 1 à 8 madame et messieurs :

Madame Guylaine Bernatchez

Monsieur Jean-Marc Lemieux

Monsieur Jean-François Roy

1.2 Circonscriptions 9 à 19

Le commissaire, monsieur Ghislain Smith, propose la candidature de madame Jocelyne Côté, celle-ci accepte.

La commissaire, madame Guylaine Bernatchez, propose la candidature de monsieur Ghislain Smith, celui-ci accepte.

La commissaire, madame Monique Coulombe, propose la candidature de monsieur J. Antonio Blouin, celui-ci accepte.

La commissaire, madame Andrée Bouchard, propose la candidature de madame Monique Chrétien, celle-ci accepte.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Suzanne Langlais, que la période de mise en candidature soit close.

Le président d'élection demande aux commissaires proposés (en commençant par le dernier proposé) s'ils acceptent d'être mis en candidature au poste de membres du Comité exécutif de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

Le président d'élection déclare la tenue d'un vote secret.

Après le dépouillement des votes, le (la) président(e) d'élection déclare élus membres du Comité exécutif de la Commission scolaire des Chic-Chocs pour les circonscriptions de 9 à 19, mesdames et monsieur :

Madame Monique Chrétien

Madame Jocelyne Côté

Monsieur Ghislain Smith

PROJET DE RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Monique Chrétien, et résolu,

CC-0909-020 que les membres du Comité exécutif de la Commission scolaire des Chic-Chocs soient :

Circonscriptions 1 à 8 :

Madame Guylaine Bernatchez

Monsieur Jean-Marc Lemieux

Monsieur Jean-François Roy

Circonscriptions 9 à 19 :

Madame Monique Chrétien

Madame Jocelyne Côté

Monsieur Ghislain Smith

À compter du 21 novembre 2009 jusqu'au 21 novembre 2011.

6.9 ADOPTION D'UN COMITÉ AD HOC DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE RELATIVE AU MAINTIEN OU À LA FERMETURE D'UNE ÉCOLE

VU la volonté du Conseil des commissaires de se doter d'un comité de travail pour venir en aide à l'application de la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école;

VU l'article 5.8 du Règlement relatif aux procédures du Conseil des commissaires (CC-9807-016) qui permet au Conseil de se doter d'un tel comité de travail;

CONSIDÉRANT la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école adoptée le 27 janvier 2009 par la résolution CC-0901-043;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Gilles Labrie, et résolu,

CC-0909-021

que le mandat du comité de travail pour l'application de la politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école soit :

- ◆ Développer une argumentation pour maintenir ou fermer une école;
- ◆ Développer un instrument d'information auprès de la population venant appuyer les arguments émis par le Conseil.

que la composition du comité de travail pour l'application de la politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école soit constitué de:

- ◆ Trois commissaires;
- ◆ Directrice des Services éducatifs.

6.10 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

VU l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'instruction publique adoptée le 1 juillet 2009;

VU les obligations découlant de l'application de cette nouvelle loi;

CONSIDÉRANT la nécessité que le Conseil des commissaires doit adopté un Comité de gouvernance et d'éthique (article 193,1) et par la suite un nouveau Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (article 175,1);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-François Roy, et résolu,

CC-0909-022

Que le mandat du Comité de gouvernance et d'éthique soit de :

- ◆ Assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habiletés sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation et des critères pour l'embauche du protecteur de l'élève prévue au paragraphe 3 de l'article 143 de la LIP.
- ◆ Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie établie en application de l'article 175.1 (règles relatives à la déclaration des intérêts des commissaires) de la LIP.

Que la composition du Comité de gouvernance et d'éthique soit constitué de :

- Du président du Conseil des commissaires
- De deux commissaires
- Du directeur général
- Du secrétaire général
- Au besoin, une ressource externe

6.11 COMITÉ DE VÉRIFICATION

VU l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prescrit la mise en place, dans chaque commission scolaire, d'un comité de vérification;

VU la résolution CC-0605-129 déterminant le mandat du Comité de vérification à compter de l'exercice financier 2005-2006;

CONSIDÉRANT les quelques précisions sur le mandat du comité de vérification dont fait état le 3^e alinéa de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CC-0909-023

- Que le «Comité de vérification des comptes» soit continué en celui du «Comité de vérification»;
- Que le mandat du Comité de vérification à compter de l'année scolaire 2009-2010 soit le suivant :
 - assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la Commission scolaire;
 - procéder à la vérification, par échantillonnage, des comptes payés par la Commission scolaire;
 - procéder à l'étude du plan de vérification déposé par les vérificateurs;
 - procéder à l'étude des résultats de la vérification intérimaire;
 - procéder à l'analyse des états financiers et, le cas échéant, en recommander l'adoption au conseil des commissaires;
 - procéder à l'analyse de la recommandation de la firme de vérification externe;
- Que cette résolution remplace toute résolution antérieure sur le même sujet.

6.12 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

VU l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'instruction publique adoptée le 1er juillet 2009;

VU les obligations découlant de l'application de cette nouvelle loi;

CONSIDÉRANT la nécessité que le Conseil des commissaires doit adopter un Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alban Côté, et résolu;

CC-0909-024

Que le **mandat** du Comité des ressources humaines soit de :

1. Assister le Conseil des commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des **critères de sélection** des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles :

96,8 : nominations des directions d'école
110,5 : nominations des directions de centre
198 : nomination du directeur général

2. Assister le Conseil des commissaires au besoin dans la révision des politiques et règlements qui concernent les ressources humaines :

- Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;
- Politique relative à la dotation en ressources humaines;
- Politique relative à l'assiduité au travail;
- Politique relative à l'octroi de congés sans traitement et congés sabbatiques à traitement différé;
- Politique relative au harcèlement psychologique en milieu scolaire;
- Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel.

Que la **composition** du Comité des ressources humaines soit constitué de :

- trois commissaires, dont les commissaires n'ayant aucun lien de parenté dans leur famille immédiate avec les membres du personnel de la commission scolaire tel que spécifié aux définitions de l'article 3 du Règlement relatif au Code de déontologie applicable aux commissaires;
- la directrice du Service des ressources humaines;
- du coordonnateur du Service des ressources humaines.

Que le **fonctionnement** du Comité des ressources humaines soit de trois rencontres, au minimum par année et qu'une reddition de compte, effectuée par un représentant du dit comité, soit faite au Conseil des commissaires suivant chaque rencontre.

6.13 POLITIQUE RELATIVE À L'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, MODIFICATION

VU la Politique relative à l'appréciation du rendement du directeur général;

CONSIDÉRANT que nous devons assurer une continuité dans l'application de cette politique;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Smith, et résolu,

CC-0909-025 que la présidence du Comité exécutif, dû à ses rencontres régulières de travail avec le directeur général, ainsi que le président du Conseil des commissaires, soit nommés d'office comme membres du Comité d'appréciation du rendement du directeur général. De plus, deux commissaires élus et un commissaire-parent seront nommés pour un total de 5 membres.

6.14 NOMINATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

VU les obligations de la loi 180 quant aux comités statutaires (art. : 183, 185, 188 et 189);

VU les nouveaux articles de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique le 1 juillet 2009 (art. 193.1)

CONSIDÉRANT que les comités, que crée la Commission scolaire des Chic-Chocs, constituent un élément fondamental d'une gestion démocratique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'officialiser la nomination des participants faite par la commission scolaire sur les comités 2009-2010 et 2010-2011, précisée dans le document DG-0910-001, daté du 18 août 2009, version 1.

1. IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-0909-026 de nommer deux commissaires au Comité consultatif sur le transport scolaire pour un mandat de deux ans :

- a) Monsieur Alban Côté
- b) Monsieur Gilles Labrie

2. IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CC-0909-027 de nommer un commissaire au Comité des relations professionnelles des administrateurs pour un mandat de deux ans :

- a) Madame Monique Chrétien

3. IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Jocelyne Côté, et résolu,

CC-0909-028 de nommer un commissaire au Comité des relations professionnelles des directeurs d'établissement pour un mandat de deux ans :

- a) Madame Monique Chrétien

4. IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Andrée Bouchard, et résolu,

CC-0909-029 de nommer trois commissaires dont le président, d'office, au Comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat de deux ans:

- a) Monsieur Jean-Pierre Pigeon, président du C.C., d'office
- b) Madame Monique Coulombe
- c) Madame Monique Chrétien

5. IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CC-0909-030 de nommer trois commissaires au Comité de vérification pour un mandat de deux ans :

- a) Monsieur Jean-François Roy
- b) Madame Andrée Bouchard
- c) Monsieur Franckie Lévesque

6. IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CC-0909-031 de nommer quatre commissaires dont le président du Conseil des commissaires, d'office, et la présidence du Comité exécutif, d'office, au Comité d'appréciation du rendement du directeur général pour un mandat de deux ans :

- a) Monsieur Jean-Pierre Pigeon, président du C.C., d'office
- b) Présidence du Comité exécutif, d'office
- c) Madame Suzanne Langlais
- d) Madame Claire Fortin

7. IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alban Côté, et résolu,

CC-0909-032 de nommer d'office le président du Conseil des commissaires au Comité de pilotage pour un mandat de deux ans :

- a) Monsieur Jean-Pierre Pigeon, Président du C.C. d'office

8. IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-0909-033 de nommer trois commissaires au Comité des ressources humaines pour un mandat de deux ans :

- a) Madame Monique Coulombe
- b) Madame Monique Chrétien
- c) Madame Suzanne Langlais

9. IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CC-0909-034 de nommer trois commissaires au Comité ad hoc de travail sur l'application de la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école pour la durée de leur mandat:

- a) Madame Suzanne Langlais
- b) Monsieur Ghislain Smith
- c) 1 commissaire-parent

10. IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Gilles Labrie, et résolu,

CC-0909-035 de nommer trois commissaires au Comité du budget pour un mandat de deux ans :

- a) Monsieur Jean-Marc Lemieux
- b) Monsieur Jean-François Roy
- c) Monsieur J. Antonio Blouin

Le commissaire, monsieur Jean-François Roy, parce qu'il siège sur le Conseil d'administration de l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'il est en situation de conflit d'intérêts pour le point 6.15, se retire de l'assemblée pour la discussion et le vote de cette résolution.

6.15 MOTION D'APPUI À L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET AU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA HAUTE-GASPÉSIE

VU l'arrêt des services en obstétrique au Centre de santé et des services sociaux de la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs a fait sienne, la volonté de favoriser l'établissement en région de personnel qualifié et que beaucoup d'efforts sont menés dans le cadre du recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs favorise également les valeurs concernant l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs travaille ardemment à relever le défi démographique en Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la recherche d'une solution au problème de la fermeture des services d'obstétrique en Haute-Gaspésie nécessitera l'implication de tous les acteurs du milieu afin de faire de la Haute-Gaspésie, une communauté en santé;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Claire Fortin, et résolu,

CC-0909-036 que la Commission scolaire des Chic-Chocs donne son appui et offre ses services au besoin, à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et au Centre de santé et des services sociaux de la Haute-Gaspésie dans la recherche de solution pour assurer les services d'obstétrique à la population de la Haute-Gaspésie.

HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-0909-037 qu'un huis clos soit décrété à 20 h 56.

HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-0909-038 que le huis clos soit levé à 21 h 39.

6.16 COMITÉ D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Claire Fortin, et résolu,

CC-0909-039 que le président du Conseil des commissaires soit mandaté pour donner suite à cette recommandation.

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 MODIFICATION AU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN

7.1.1 AJOUT D'UN POSTE RÉGULIER DE SECRÉTAIRE D'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL À L'ÉCOLE ESDRAS-MINVILLE

VU le plan des effectifs (DOC. : SRH-0809-028) adopté par voie de résolution (CC-0904-095) lors de la séance ordinaire du 28 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse de situation par le Service des ressources humaines et l'application des paramètres établis pour l'attribution des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CC-0909-040 d'ajouter un poste de secrétaire d'école (0,714) à l'école Esdras-Minville à compter du 23 septembre 2009.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CC-0909-041 d'abolir le poste de secrétaire d'école 100% au départ à la retraite de madame Barbara Huet, soit le 22 octobre 2009.

7.1.2 AJOUT D'UN POSTE RÉGULIER DE SECRÉTAIRE DE GESTION AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

VU le plan des effectifs (Doc. : SRH-0809-028) adopté par voie de résolution (CC-0904-095) lors de la séance ordinaire du 28 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse de situation menée conjointement par la direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ainsi que par le service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Andrée Bouchard, et résolu,

CC-0909-042 d'ajouter un poste de secrétaire de gestion (100%) au siège social à compter du 23 septembre 2009 au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alban Côté, et résolu,

CC-0909-043 d'abolir le poste d'agent de bureau classe principale au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, au départ à la retraite de Madame Chantal Francoeur qui devrait quitter le 3 décembre 2009.

8. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES, DE L'INFORMATIQUE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN MAZOUT

CONSIDÉRANT que le prix de base est le même pour tous les fournisseurs et qu'il est répertorié dans l'OBG (OIL BUYER'S GUIDE);

CONSIDÉRANT que tous les fournisseurs ont été invités à nous indiquer la prime qu'ils entendaient ajouter au prix de l'OBG pour nous vendre le produit;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public paru dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 20 août 2009 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Soumissionnaire	Provenance	Prime le litre avant taxes	Conforme	Recommandation
Pétroles Chaleurs	Rimouski	0,04 \$	Oui	✓
Ultramar Ltée	Montréal	0,0948 \$	Non	

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-François Roy, et résolu,

CC-0909-044 que le contrat d'approvisionnement en mazout (huile à chauffage #2) pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 juin 2012 soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pétroles Chaleurs, et que le directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire soit autorisé à signer tous les documents requis.

8.2 PROGRAMME DE SUPPORT À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

VU la résolution CC-9904-195 instaurant le «Programme de support à l'acquisition de matériel informatique»;

CONSIDÉRANT que la raison d'être de ce programme était de «favoriser l'acquisition de matériel informatique par les membres du personnel dans une perspective de familiarisation avec les technologies de l'information et de la communication»;

CONSIDÉRANT l'accessibilité à ce type d'équipement qui existe de nos jours et le taux de pénétration important dans les ménages;

CONSIDÉRANT que le programme a perdu sa principale raison d'être;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Claire Fortin, et résolu,

CC-0909-045 de mettre fin au «Programme de support à l'acquisition de matériel informatique» de la Commission scolaire des Chic-Chocs à compter du 18 décembre 2009.

9. SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010 DE SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (DÉBUTANTS)

CONSIDÉRANT l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des personnes directement concernées par le projet de calendrier scolaire;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CC-0909-046 que soit adopté le calendrier scolaire du programme *Santé, assistance et soins infirmiers* (débutants) des centres de formation professionnelle de La Haute-Gaspésie et C.-E.-Pouliot conformément au document SEAFP0809-46, daté du 9 septembre 2009, version 2.

10. INFORMATION

10.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le président fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la présidence pour la période du 26 août 2009 au 22 septembre 2009.

10.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la direction générale pour la période du 26 août 2009 au 22 septembre 2009.

10.3 RAPPORT DE DÉLÉGATION, DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION DES COMMISSAIRES

- ◆ Réunion du conseil d'administration de Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé:
 - Monsieur Ghislain Smith
- ◆ Rencontre avec monsieur Jean Quenneville, conseiller politique du premier ministre:
 - Monsieur Jean-François Roy
- ◆ Réunion du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé :
 - Monsieur Jean-François Roy
- ◆ Conseil d'établissement - écoles St-Norbert - de l'Escabelle :
 - Madame Claire Fortin
- ◆ Activité de la fête d'accueil 2009-2010 à l'école St-Norbert:
 - Madame Claire Fortin
- ◆ Marche pour la persévérance scolaire à Sainte-Anne-des-Monts :
 - Madame Claire Fortin
- ◆ Rentrée scolaire à l'école Aux Quatre-Vents:
 - Monsieur J. Antonio Blouin
- ◆ Assemblée générale annuelle du Conseil d'établissement de l'école Esdras-Minville:
 - Madame Guylaine Bernatchez

10.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS

- ◆ À la rencontre de septembre, le comité de parents a reçu le directeur général, monsieur Jean Letarte. Il est venu nous présenter le Plan stratégique 2009-2014.
- ◆ Madame France Gagnon était aussi présente à cette rencontre et elle a répondu aux questions au sujet de l'organisation scolaire et a reçu des remerciements concernant cette organisation.
- ◆ Les membres du comité de parents qui étaient présents à la rencontre étaient bien contents de la rentrée scolaire 2009-2010.
- ◆ Le secrétaire général, monsieur Michel Morin, est venu offrir son aide en nous expliquant certaines modalités aux sujets des frais de déplacement.

10.5 INFORMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Le directeur général, monsieur Jean Letarte, présente aux commissaires

le 2^e rapport de l'année 2009-2010 des événements réalisés et à venir dans les établissements jusqu'au 27 octobre 2009.

10.6 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du « Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs », le directeur général et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés, témoignent des décisions prises au cours du mois d'août 2009. Les personnes concernées répondent aux interrogations des commissaires.

10.7 REDDITION DE COMPTES DU COMITÉ EXÉCUTIF

L'article 9 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs de notre commission scolaire stipule que le procès-verbal du Comité exécutif répond de la reddition de comptes du dit Comité. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif du 25 août 2009 est déposé à titre d'information.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune personne ne s'est prévalué du droit de parole.

12. AUTRES AFFAIRES

12.1 PROJET D'ENRICHISSEMENT SPORTS-ÉTUDES À L'ÉCOLE GABRIEL-LE COURTOIS

Le directeur général, monsieur Jean Letarte, informe le Conseil des commissaires que l'école Gabriel-Le Courtois est à mettre en place un projet de sports-études en natation.

13. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général dépose :

- ◆ Une lettre provenant de l'Association régionale du sport étudiant de l'Est du Québec remerciant la Commission scolaire des Chic-Chocs d'avoir permis aux jeunes élèves de la commission scolaire de participer à des activités sportives.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

- ◆ Aucune question, ni commentaire.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin
CC-0909-047 que la séance soit levée à 22 h 22.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL